

## 43.—Principal obligataire et intérêt dus, 1940-43—fin

Province et détail	1940	1941	1942	1943
	\$	\$	\$	\$
Nouveau-Brunswick—				
Intérêt à payer et couru.....	243,371	246,138	240,654	244,629
Québec—				
Principal en souffrance (municipal).....	587,201	14,204,962	26,182,369	39,082,078
Intérêt en souffrance et couru (municipal).....	6,883,645	7,147,149	7,154,744	1,672,636
Principal et intérêt en souffrance (écoles).....	617,103	563,655	599,345	696,921
Totaux, Québec.....	8,087,949	21,915,766	33,936,458	41,451,635
Ontario—				
Principal et intérêt en souffrance (municipal).....	3,369,040	3,417,336	2,594,288	4,157,693
Manitoba—				
Intérêt dû (écoles seulement).....	287,724	324,629	227,199	119,732
Saskatchewan—				
Principal en souffrance (moins les écoles primaires).....	3,355,054	2,736,584	1,962,196	1,417,816
Intérêt en souffrance (moins les écoles primaires).....	2,295,132	2,498,409	2,675,390	3,041,548
Principal et intérêt en souffrance (écoles primaires).....	3,173,256	3,119,506	2,628,205	1,828,297
Totaux, Saskatchewan.....	8,823,442	8,354,499	7,265,791	6,287,661
Alberta—				
Principal et intérêt en souffrance (municipal).....	1	1	1	655,186
Principal en souffrance (écoles).....	353,501	400,641	338,158	231,978
Totaux, Alberta.....	353,501	400,641	338,158	887,164
Colombie Britannique—				
Principal en souffrance.....	832,517	857,420	591,660	525,460
<b>Grands totaux.....</b>	<b>22,050,139</b>	<b>35,615,512</b>	<b>45,285,175</b>	<b>53,746,209</b>

<sup>1</sup> Non disponibles des rapports publiés.

### PARTIE III.—DÉVELOPPEMENTS MARQUANTS DANS LE DOMAINE DE LA TAXATION

Avant la guerre de 1914-18, le gouvernement fédéral pouvait financer ses dépenses en imposant des taxes indirectes telles que les droits de douane et d'accise. Il y avait des taxes directes moins importantes imposées pour d'autres fins que le revenu mais celles-ci, pendant l'année financière de 1914, s'élevèrent à moins de 1.5 p.c. du revenu total des taxes perçues par le gouvernement fédéral.

Aujourd'hui l'importance de la taxation directe est démontrée par le fait que les taxes directes perçues par le gouvernement fédéral (à l'exclusion de la taxe de vente et autres taxes semblables de cette catégorie) forment environ 60 p.c. des taxes totales.

Les exigences financières sans précédent de la guerre de 1914-18 commencèrent à se faire sentir vers 1915 et, entre 1915 et 1917, le Dominion entra dans le domaine de la taxation directe par l'imposition de taxes sur les banques, les compagnies de fiducie et de prêt, les compagnies d'assurance et les profits commerciaux. L'impôt sur le revenu fut introduit au Canada pendant cette dernière année et il a augmenté en importance au point d'être aujourd'hui la caractéristique principale du régime de taxation directe. Le déclenchement de la guerre en 1939 a fait entrer le Dominion dans les domaines des droits successoraux et des taxes sur l'essence (ces dernières sont semi-directes), qui avaient été jusqu'ici imposés exclusivement par les provinces. Ces nouvelles taxes furent inaugurées dans le budget d'avril 1941. Des mesures ont été prises pour indemniser les provinces pour la perte de revenus découlant de la taxe sur l'essence, occasionnée par le programme de rationnement du gouverne-